

Nachmittagssitzung vom 2. Oktober 1945.**Séance du 2 octobre 1945, après-midi.**Vorsitz — Présidence: Hr. *Altwegg*.**4814. Neue schweizerische Gesandtschaften. Errichtung.
Création de légations.**

Botschaft des Bundesrats vom 7. September 1945 (Bundesblatt II, 1). — Message du Conseil fédéral du 7 septembre 1945 (Feuille fédérale II, 1).

Zusatzantrag des Bundesrates vom 1. Oktober 1945.

- e. den schweizerischen Gesandten in Ägypten bei den Regierungen von Irak, von Libanon und von Syrien zu beglaubigen.

Proposition complémentaire du Conseil fédéral du 1^{er} octobre 1945.

- e. A accréditer le ministre de Suisse en Egypte auprès des Gouvernements de l'Irak, du Liban et de Syrie.

*Art. 1.***Antrag der Kommission.**

Der Bundesrat wird ermächtigt,

- a. in Mexiko eine Gesandtschaft zu errichten und deren Leitung einem Gesandten zu übertragen, der gegebenenfalls auch bei andern Regierungen Zentralamerikas zu beglaubigen ist;
- b. in Peru eine Gesandtschaft zu errichten und deren Leitung einem Gesandten zu übertragen, der gleichzeitig bei den Regierungen von Bolivien und Ecuador beglaubigt wird;
- c. in Australien, in Kanada und in der Südafrikanischen Union Gesandtschaften zu errichten (Rest streichen);
- d. in China eine Gesandtschaft zu errichten (Rest streichen);
- e. den schweizerischen Gesandten in Ägypten bei den Regierungen von Irak, von Libanon und von Syrien zu beglaubigen.

Art. 2.

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrats.

*Art. 1.***Proposition de la commission.**

Le Conseil fédéral est autorisé:

- a. à créer une légation à Mexico et à confier sa direction à un ministre qui, le cas échéant, sera accrédité également auprès d'autres gouvernements de l'Amérique centrale;
- b. à créer une légation au Pérou et à confier sa direction à un ministre qui sera simultanément accrédité auprès des gouvernements de la Bolivie et de l'Équateur;

- c. à créer des légations en Australie, au Canada et dans l'Union sudafricaine (biffer le reste);
- d. à créer une légation en Chine (biffer le reste);
- e. à accréditer le ministre de Suisse en Egypte auprès des gouvernements de l'Irak, du Liban et de Syrie.

Art. 2.

Adhérer au projet du Conseil fédéral.

Berichterstattung. — *Rapport général.*

M. **Weck**, rapporteur: On a souvent trouvé — et depuis les récents événements mondiaux surtout — que notre organisation diplomatique avait été longtemps conçue d'une manière trop restreinte, que notre représentation à l'étranger n'avait pas été suffisamment développée, que dans ce domaine notre pays s'était montré trop timide, trop réservé, trop économe. S'il peut y avoir quelque chose de fondé dans cette appréciation, on ne saurait cependant faire des griefs sérieux aux hommes qui se succédèrent au pouvoir. Il faut juger le passé d'après les circonstances du passé. Or, autrefois la politique internationale ne préoccupait pas beaucoup notre opinion publique; notre neutralité perpétuelle paraissait nous dispenser d'étendre nos relations extérieures; et nos besoins économiques n'étaient pas de nature à justifier un appareil diplomatique coûteux. Puis il y eut la S.d.N., qui fit de notre territoire un lieu de rencontres et de discussions, et sur ce plan nouveau nous tîmes honorablement notre rôle. La S. d. N. a échoué, certes! Mais la Suisse n'a pas failli à la mission spéciale, et on peut dire providentielle, qui lui était dévolue.

Les temps ont changé. Nous vivons même des temps entièrement nouveaux. Le monde se réorganise, ou du moins cherche-t-il à se réorganiser sur des bases qui lui assurent une paix durable. Jamais l'interdépendance des nations ne s'est fait sentir d'une façon aussi manifeste. Sans doute est-il encore trop tôt pour que nous puissions fixer avec précision la place que nous entendons occuper dans la communauté de demain. Il importe par contre que nous ne tardions pas à améliorer nos relations avec l'étranger et notamment à nouer des relations plus étroites, plus amicales et plus confiantes avec certains États, auprès desquels nous étions insuffisamment représentés jusqu'ici. Même si cette dernière guerre n'avait pas éclaté, nous aurions vraisemblablement été amenés à étendre notre service diplomatique en raison des tendances modernes qui s'affirmaient de plus en plus dans le domaine économique et commercial, comme aussi, peut-être, ici ou là, en raison d'un besoin plus pressant d'établir des contacts et de procéder à des échanges dans l'ordre de l'esprit et de la culture. Aujourd'hui nous nous trouvons placés devant l'obligation impérieuse de nous adapter à la situation créée par la guerre et principalement aux transformations qui se sont produites et se produiront encore dans la structure de l'économie mondiale. Nous ne pouvons pas dire, à l'heure actuelle, jusqu'où iront ces transformations, quelle sera en définitive leur véritable étendue. Mais un fait peut être considéré comme acquis: c'est que déjà existe et que sans doute subsistera

un système économique généralisé, selon lequel l'Etat jouera le premier rôle et occupera la place dominante dans les échanges internationaux de marchandises. Sans doute l'initiative privée devra-t-elle conserver son champ d'activité. Elle restera la vraie source de vie et de prospérité. Elle le sera surtout à l'intérieur du pays, où l'intervention de l'Etat ne se conçoit raisonnablement qu'à titre accessoire et comme stimulant. Mais dans les relations économiques internationales l'initiative privée, si intelligente, si courageuse soit-elle, ne réussira guère et sera vouée à des échecs inévitables sans l'action directe de l'Etat, qui devra poursuivre avec énergie une politique commerciale extérieure bien comprise.

Notre petit pays peut moins que d'autres se permettre la fantaisie de s'écarter de cette ligne de conduite, car de nos exportations dépendent pour nous le travail, le pain et le bien-être général. Le commerce extérieur est une nécessité vitale pour la Suisse. Si beaucoup ne s'en doutaient guère autrefois, chacun l'admet aujourd'hui. Nous avons donc l'obligation de prendre à temps des mesures d'organisation, et cela d'autant plus que des modifications fondamentales se sont produites quant à nos débouchés. Certains pays ne nous achèteront plus rien de longtemps ou, en tout cas, nous achèteront beaucoup moins que jusqu'ici. Que l'on songe, par exemple, à notre principal client, l'Allemagne! Il est indispensable que de nouveaux débouchés soient trouvés pour le volume des exportations ainsi devenu libre. Une pareille adaptation se heurte à des difficultés qui ne peuvent être surmontées efficacement que par des arrangements internationaux. Pour aboutir à la conclusion du plus grand nombre possible de ces arrangements, pour lutter avec succès contre une concurrence vraisemblablement redoutable, il ne suffira pas des missions diplomatiques dont nous sommes actuellement pourvus et qui, du reste, ont obtenu des résultats appréciables, même pendant la guerre, la création de nouveaux postes s'impose. Il n'est pas besoin de dire que, tout en répondant à des exigences de nature économique, ce développement de nos services à l'étranger se justifie aussi par des considérations de droit international et par le souci que nous devons avoir d'entretenir de bonnes relations avec les autres Etats. Tout est bien qui contribue au rapprochement des nations, même si géographiquement la distance les sépare. Et nous-mêmes n'avons pas tout à gagner à ce que certains pays éloignés soient plus exactement renseignés sur nos mœurs et nos institutions, et nous fassent mieux connaître, en retour, leurs richesses intellectuelles, scientifiques ou artistiques. Nous ne pouvons pas nous cantonner dans un «splendide isolement». Nous ne devons pas craindre de chercher, nous aussi, à «rayonner» quelque peu au loin.

Pour toutes ces considérations, le message du Conseil fédéral sur la création de nouvelles légations a été accueilli très favorablement et a rencontré l'approbation unanime de votre commission. Je vais en examiner le détail.

Amené à faire son tour d'horizon, le chef du Département politique a tourné d'abord son regard vers la Scandinavie. Depuis 1920, nous avons en Suède un ministre, qui est accrédité en même

temps au Danemark et en Norvège. On considérait que les Etats nordiques formaient en quelque sorte un tout au point de vue géographique, ethnique et même, à certains égards, historique. Par la forme de leur gouvernement, par leurs conditions sociales, par l'évolution de leur politique, ils présentaient de nombreuses analogies. A l'extérieur, ils défendaient les intérêts communs aux petits Etats, affirmaient leur volonté de maintenir une même neutralité et cherchaient à s'appuyer entre eux en se groupant dans ce qu'on a appelé le «bloc d'Oslo». On pouvait ainsi admettre qu'une triple tâche fût dévolue à notre ministre à Stockholm, bien que ce système de légation multiple se soit en général révélé défectueux et bien que les trois pays n'offrisent guère de ressemblance quant aux bases de leur commerce extérieur.

Aujourd'hui l'aspect de la Scandinavie se trouve transformé. L'ancienne politique du bloc d'Oslo est dépassée et, avec elle, l'idée d'une commune neutralité. Le sort de la Norvège paraît plus étroitement lié à celui des grandes nations. Une situation semblable se dessine au Danemark, tandis que l'attitude de la Suède est réservée. Au point de vue commercial, ce dernier pays conserve pour nous toute son ancienne importance, avec un service des paiements encore relativement libre.

En ce qui concerne le Danemark, par contre, le service des paiements subit d'assez sérieuses entraves et les transports sont difficiles: malgré cela un échange de marchandises a déjà été possible, échange qui permet d'augmenter beaucoup, car le Danemark est en plein essor économique. Si l'on tient compte en outre du fait que Copenhague joue dans le Nord un grand rôle comme centre de distribution, il est certain qu'une légation indépendante nous y rendra de précieux services. Elle sera d'autant mieux venue que le Danemark possède depuis des dizaines d'années un représentant diplomatique à Berne. Quant à la Norvège, elle a beaucoup souffert de l'occupation, et elle est pauvre en marchandises comme en devises. Toutefois, avec le temps, elle ne restera pas en arrière et le désir existe, tant de notre côté que du côté norvégien, de développer les relations économiques. Nous avons une belle tâche à remplir en participant au relèvement de ce pays, qui s'est acquis chez nous des sympathies nouvelles par sa lutte pour la liberté et qui est représenté depuis 1940 par un ministre résidant à Berne. Une légation suisse indépendante à Oslo se justifie tout comme celle de Copenhague. Pour les établir, il n'est pas nécessaire d'un arrêté formel des Chambres, celles-ci ayant admis en 1920 qu'un ministre pourrait être accrédité au Danemark et en Norvège. Mais nous sommes reconnaissants au Conseil fédéral de nous avoir communiqué ses intentions.

Après la Scandinavie, le chef du Département politique s'est préoccupé de notre position en Amérique centrale et en Amérique du sud, déférant en cela aux vœux de nos exportateurs. Actuellement notre représentation diplomatique est la suivante: un ministre à Rio de Janeiro, un ministre à Buenos-Aires accrédité auprès de l'Uruguay et du Paraguay, notre ministre à Washington accrédité auprès du gouvernement de Cuba, un chargé d'affaires à Caracas (Vénézuéla) accrédité auprès du Panama, un chargé d'affaires à Bogota (Colombie) et enfin,

depuis l'année dernière, un chargé d'affaires à Santiago du Chili.

Cette situation présente de grosses lacunes. Notre représentation est manifestement insuffisante, si l'on considère les belles perspectives que l'Amérique centrale et l'Amérique du sud offrent à notre exportation comme à notre importation en matières premières et en produits agricoles, et si l'on songe aussi à l'intérêt que présenteraient pour nous des rapports plus étroits avec l'Amérique latine dans le domaine des productions de l'esprit. En outre, il faut retenir que les questions de forme jouent un rôle prédominant dans ces pays qui, en général, observent rigoureusement le principe du droit des gens selon lequel les consuls ne sont pas qualifiés pour représenter officiellement leur État d'origine. Il en résulte que nos consuls, malgré leurs efforts, se trouvent dans une condition d'infériorité vis-à-vis des représentants diplomatiques d'autres États.

Ce qui frappe en premier lieu, c'est que nous ne possédions pas de légation dans un pays de l'importance du Mexique, et cela bien que les relations créées par les premiers émigrants suisses remontent très loin en arrière et qu'un consulat honoraire existât à Mexico dès 1827 — il y a donc plus d'un siècle. Notre exportation au Mexique, ces derniers temps en particulier, s'est développée très favorablement. Si l'importation, chez nous, de produits mexicains ne s'est pas accrue parallèlement, on ne peut l'attribuer qu'aux circonstances générales de la guerre. Au mois de mai dernier, une délégation d'experts financiers et économiques mexicains, venue en Europe, est arrivée à Berne; elle a pris contact avec les Départements politique et de l'économie publique; elle est entrée en rapport avec nos entreprises industrielles les plus importantes et les milieux bancaires; des deux côtés, on formula le désir de renforcer les bonnes relations par l'envoi de représentants diplomatiques. Pour donner corps à cette idée le Conseil fédéral nous demande, avec raison, d'approuver la création d'une légation à Mexico, le ministre pouvant éventuellement être accrédité auprès de l'une ou de l'autre des plus petites républiques de l'Amérique centrale.

Des considérations analogues à celles qui sont invoquées pour le Mexique doivent nous engager à établir également au Pérou une légation dont le chef pourra être accrédité simultanément auprès des gouvernements de la Bolivie et de l'Équateur. La situation importante que ces trois pays occupent dans notre commerce d'outre-mer ne nous permet plus de nous contenter des postes consulaires que nous y possédions. Il convient d'ailleurs de relever que, depuis un certain temps déjà, le Pérou est représenté à Berne par un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Le Conseil fédéral a été en outre amené à envisager une réorganisation de notre mission pour le Chili et pour l'Uruguay. Nous avons déjà vu que, depuis la fin de l'année dernière, il y a à Santiago du Chili un chargé d'affaires accrédité directement auprès du gouvernement chilien: il se peut que la nomination d'un ministre s'impose par la suite. Quant à l'Uruguay, il dépend encore de notre ministre à Buenos-Aires mais son gouvernement qui, voici plusieurs années, a institué une légation

à Berne a exprimé maintes fois le vœu de nous voir envoyer à Montevideo, en lieu et place d'un consul général, un représentant diplomatique. Le Conseil fédéral se propose de le faire. Comme dans les cas du Danemark et de la Norvège, un arrêté formel n'est pas nécessaire en ce qui concerne le Chili et l'Uruguay, car il ne s'agit que de pourvoir de titulaires des postes existant en principe.

Après l'Amérique latine, le chef du Département politique a voué une attention spéciale à nos rapports avec les Dominions britanniques. L'apport considérable qu'ils ont fourni à l'effort de guerre commun de l'Empire prouve leur force et le rôle qu'ils seront appelés à jouer dans la solution des problèmes de la paix. En 1931 le «Westminsterstatut» leur a déjà accordé, en matière de législation et de politique étrangère, une large autonomie. Cette évolution vers une plus grande indépendance s'est poursuivie au cours de la guerre. La conférence de San Francisco a mis ce fait en évidence, et il est permis de penser que les dominions, tout au moins les plus puissants, s'affirmeront davantage dans la politique internationale. Il y aurait là déjà un motif sérieux militant en faveur de l'envoi de missions diplomatiques indépendantes en Australie, au Canada et dans l'Union sudafricaine, qui entrent en ligne de compte pour l'instant. Mais des raisons d'ordre économique doivent être également retenues. Selon toute probabilité ces pays vont prendre un grand essor. Leur industrialisation et leur politique sociale font prévoir une demande accrue de produits de consommation ou de produits industriels de qualité supérieure. De notre côté, nous recevrons volontiers les matières premières et les produits naturels de ces pays. Or, actuellement déjà, quand nous engageons avec eux des négociations concernant l'échange de marchandises, nous ne pouvons pas passer par la légation britannique à Berne, mais devons négocier directement avec les gouvernements intéressés. De plus, les conditions du service des paiements sont compliquées! tandis que l'Australie et l'Union sudafricaine se tiennent au bloc sterling, le Canada appartient au bloc dollar. Tous ces facteurs impliquent la présence de missions diplomatiques dans les différents États.

L'Australie sort de la guerre comme une puissance à qui pourrait échoir un rôle déterminant dans le Pacifique du sud. Elle mettra certainement tout en œuvre pour l'exploitation économique du pays et, à cet effet, cherchera à accroître sa population insuffisante par une immigration qui déjà se prépare. Un essor technique et commercial insoupçonné jusqu'ici lui paraît assuré. Il est permis d'espérer que la Suisse pourra y participer. En 1938, un traité de commerce avait été conclu, qui ne put produire ses effets en raison de la guerre. Il y aura lieu d'en tirer parti, mais nous n'y parviendrons dans toute la mesure désirable que si nous établissons une légation à Canberra, alors que maintenant nous ne possédons que les postes consulaires de Sydney et de Melbourne. Le chef de la légation pourrait être accrédité en Nouvelle-Zélande également.

Le Canada est un pays d'une richesse incontestable. L'agriculture, la sylviculture, l'exploitation des mines, l'industrie lui valent une situation

prospère. Beaucoup de nos compatriotes, notamment des agronomes, comme notre collègue M. Wahlen, y ont trouvé un champ d'activité intéressant. Au point de vue du commerce international, le Canada est l'un de nos partenaires les plus importants. L'Office suisse d'expansion commerciale a établi avec succès à Toronto une agence qui ne maintient en contact étroit avec nos services consulaires. Mais les démarches de ceux-ci ne peuvent avoir toute l'efficacité voulue. La création d'une légation à Ottawa devient d'autant plus indispensable que le nombre des missions diplomatiques au Canada s'est fortement accru et que la majeure partie des puissances alliées s'y font représenter par des ambassadeurs.

La guerre a également renforcé la position de l'Union sud-africaine, dont la voix (maréchal Smuts) à gagné en autorité dans les milieux internationaux et qui, selon toutes prévisions, va, elle aussi, vers une période d'économie florissante. Bien que moins importantes que d'autres, nos relations avec l'Afrique du sud sont susceptibles d'être développées. Nos exportateurs s'intéressaient déjà anciennement à ce marché. En 1938, sur la demande de l'office suisse d'expansion commerciale, le Département politique attribua aux postes consulaires de Johannesburg et du Cap des fonctions plus étendues. On put enregistrer des résultats prometteurs, mais ils furent interrompus par la guerre. Il est indiqué maintenant de poursuivre l'œuvre commencée et de gagner un point d'appui au sud du continent noir par la création d'une légation à Prétoria.

D'après le projet, nous aurions ainsi trois légations dans les Dominions britanniques. Dans son projet d'arrêté le Conseil fédéral se réserverait de confier la direction de chacune d'elles ou à un ministre ou à un chargé d'affaires.

Je reviendrai tout à l'heure sur cette question de rédaction du texte, mais après avoir pris de nouveau contact avec le chef du Département politique, nous pensons qu'il n'y a pas lieu de mentionner une telle réserve dans l'arrêté lui-même, le Conseil fédéral devant rester libre à ce sujet.

Le chef du Département politique a estimé que l'heure était aussi venue de réorganiser ou plutôt de renforcer notre représentation en Chine. D'aucuns trouvaient, d'ailleurs, que l'établissement d'une légation dans ce vaste pays s'était trop longtemps fait attendre, mais l'attitude du Conseil fédéral à cet égard est justifiée par la succession des événements.

En 1912, les Chambres accordèrent un crédit de 35 000 francs destiné à la création d'une agence commerciale, qui fut établie à Shanghai. Fermée pendant la première guerre mondiale, cette agence fut remplacée, en 1921, par un consulat général. Un consulat fut également installé à Canton en 1922. Dix ans plus tard, le Conseil fédéral conférait au titulaire du consulat général de Shanghai le caractère diplomatique d'un chargé d'affaires en Chine: il n'y eut toutefois pas transfert du siège à Nanking, résidence d'alors du gouvernement. En 1937, les Japonais prirent Shanghai et, sitôt après, le gouvernement chinois se rendit à Tchoung-King. L'occupation des provinces du sud par les Japonais eut pour conséquence de couper notre consulat général de Shanghai et notre consulat de Canton des au-

torités de Tchoung-King. Malgré les inconvénients de cette situation, le Conseil fédéral adopta une attitude d'attente pour les raisons suivantes: La Chine dite du Tchoung-King était pour ainsi dire exclue du trafic des marchandises. Les quelques passages encore ouverts la reliaient aux Indes et à l'Union des Soviets; ils étaient, jusqu'à ces derniers temps, réservés aux priorités de guerre. La Suisse ne possédait pas d'intérêts appréciables dans la Chine de Tchoung-King. Par contre, des intérêts suisses considérables sont concentrés dans la partie qu'occupaient les Japonais, en particulier à Shanghai. Il importait que notre chargé d'affaires et consul général pût déployer son activité; de fait les autorités japonaises la tolérèrent sans restrictions essentielles, ce qui fut à l'avantage de nos concitoyens et de nos intérêts, tandis que l'envoi d'un représentant à Tchoung-King eût pu provoquer chez les Japonais des réactions fâcheuses.

On comprend que dans ces conditions le Conseil fédéral soit resté dans l'expectative. Maintenant que la guerre en Extrême-Orient est terminée, une légation dirigée par un ministre plénipotentiaire doit être créée au siège futur du gouvernement chinois. On ne peut prévoir encore quel sera ce siège, mais la désignation du lieu ne joue plus aucun rôle en l'espèce. L'importance politique de la Chine dans le monde de demain n'est pas douteuse, et son importance au point de vue du commerce extérieur, n'est pas moins évidente. Du côté chinois, on salue très favorablement la reprise des relations commerciales avec notre pays et l'on a assuré toutes facilités à une délégation privée d'industriels suisses, qui s'est mise en route pour la Chine en juillet dernier. D'autre part, nous devons tenir compte des liens de sympathie qui nous unissent à l'Empire du Milieu et des relations que nous entretenons avec lui dans le domaine de la culture.

Le Conseil fédéral a pensé que le moment était également venu de renoncer aux droits d'exterritorialité que nous possédons encore en Chine et qui reposent sur une déclaration annexée au traité d'amitié conclu entre la Suisse et la Chine le 13 juin 1918. Il est convenu dans cette déclaration que les consuls suisses, en ce qui concerne la juridiction consulaire et l'exterritorialité, jouiront des mêmes droits qui pourraient être ou sont accordés aux agents consulaires des nations les plus favorisées. Aussitôt que la Chine aurait transformé son organisation judiciaire, la Suisse se déclarerait disposée, conjointement avec les autres puissances, à renoncer au droit de juridiction consulaire, car plus la Chine s'est modernisée, plus elle a ressenti les privilèges d'exterritorialité comme une limitation de souveraineté. Tenant compte de ces sentiments, la Grande Bretagne et les Etats-Unis ont renoncé à ces privilèges en 1943. Depuis lors, d'autres Etats ont fait de même, et nous sommes aujourd'hui, avec le Portugal, la seule nation qui n'ait pas encore réglé cette question. Là aussi, le Conseil fédéral a estimé devoir attendre, en raison des circonstances de la guerre que nous avons déjà exposées. Il est temps maintenant de répondre au vœu du peuple chinois. Cependant, il ne peut s'agir de renoncer aux droits d'exterritorialité sans, en même temps, mettre au point toutes les questions touchant à la situation des Suisses en Chine. Aussi le Conseil

fédéral a-t-il décidé, le 27 juillet dernier, de «faire savoir au gouvernement chinois que la Suisse, soucieuse d'affermir à nouveau les relations amicales entre les deux pays, exprime l'espoir de pouvoir entamer sous peu des négociations concernant la renonciation immédiate à ses droits d'exterritorialité en Chine et les questions qui s'y rapportent». Espérons que rien ne retardera l'aboutissement de ces négociations et que, s'il n'est pas intervenu auparavant, il suivra de très près l'installation de notre ministre en Chine.

Ici, Messieurs, je dois vous faire savoir que le Conseil fédéral a proposé à votre commission de vous soumettre, dans l'arrêté que vous allez sans doute adopter, une adjonction portant l'autorisation pour lui d'accréditer notre ministre du Caire auprès des gouvernements de l'Irak, du Liban et de Syrie. En effet, depuis que le projet que nous discutons nous a été remis, le Conseil fédéral s'est trouvé amené, en date du 10 septembre, à reconnaître les gouvernements de ces pays. Dès ce moment-là, des relations diplomatiques devaient être créées et aujourd'hui le Conseil fédéral ne vous propose non pas de créer des légations dans chacun de ces Etats mais d'accréditer le ministre de Suisse résidant au Caire auprès des gouvernements de l'Irak, du Liban et de Syrie. Nous n'avons, dans ces territoires, que des postes consulaires. Ils peuvent être aussi intéressants pour nous au point de vue économique. Nous avons intérêt à entretenir avec ces Etats qui se trouvent être le trait d'union entre l'Afrique et l'Asie des relations qui seraient profitables et qui permettraient aussi de mieux soutenir nos ressortissants qui s'y trouvent ou qui s'y trouveront.

Je reviendrai sur la question de forme de l'arrêté en ce qui concerne cette adjonction. Je pense que vous serez d'accord d'autoriser le Conseil fédéral à accréditer le ministre d'Egypte auprès de ces Etats, étant donné qu'ils viennent d'être reconnus par le Conseil fédéral en date du 10 septembre.

Comme bien l'on pense, l'extension de nos services diplomatiques sera coûteuse. Il n'est pas possible de fixer aujourd'hui le montant des crédits nécessaires. Il dépendra de la manière dont se fera pratiquement l'organisation: Les conditions de celle-ci, les besoins véritables ne seront connus qu'ultérieurement et ne pourront faire l'objet d'une appréciation définitive qu'après une certaine expérience. Le Conseil fédéral déclare qu'il veillera à la plus grande économie et qu'il examinera en particulier les cas où l'envoi d'un simple chargé d'affaires pourrait suffire. Nous prenons acte de cette déclaration, tout en observant que le plus souvent la nomination d'un ministre, qui jouit de plus de prestige, sera préférable. Quoi qu'il en soit, les Chambres pourront se prononcer à l'occasion du débat annuel sur le budget. On ne doit pas craindre d'ailleurs de dire que ces dépenses supplémentaires seront profitables, puisqu'elles serviront au développement de notre commerce extérieur et de notre économie générale.

La création de nouveaux postes impliquera un renouvellement de notre appareil diplomatique et consulaire. Ainsi qu'il l'exposait à votre commission, le chef du Département politique estime qu'il y a du choix dans le personnel existant et que, par

ailleurs, il ne sera pas très difficile de procéder à un recrutement judicieux. Nous pouvons lui faire confiance, persuadés qu'il saura donner la préférence aux hommes les plus qualifiés, et constituer un effectif diplomatique agrandi par l'appel de forces jeunes et capables. Nous sommes bien loin du temps où les aptitudes pour la vie de salon et la parfaite connaissance des usages du grand monde étaient considérées comme les premières conditions à remplir pour être un bon diplomate. Certes! l'éducation, le savoir-vivre, l'entregent resteront toujours indispensables, mais ce que nous devons surtout exiger de nos représentants, c'est qu'ils soient complètement initiés aux différents éléments de notre vie nationale, c'est qu'ils soient tout à fait au courant de nos divers besoins et des possibilités de les satisfaire, c'est encore qu'ils possèdent, en même temps qu'une préparation suffisante, une sûre psychologie. Ces qualités-là ne se trouvent pas toujours chez ceux qui d'emblée aspirent à la carrière diplomatique parce qu'ils la jugent plus distinguée, plus honorifique ou qu'ils la croient plus facile. Le contact avec les affaires, l'exercice d'une profession libérale, le stage dans une administration ou une entreprise privée sont souvent la meilleure école pour le futur diplomate. Mais je n'insiste pas, puisque, encore une fois, nous faisons confiance au chef du Département politique.

En instituant les légations dont il s'agit aujourd'hui, nous n'aurons pas mis un point final au développement de notre représentation diplomatique. Il y a encore des lacunes à combler et la plus sensible, la plus grande, est certainement celle qui subsiste en Europe orientale. Malgré notre désir très sincère, malgré les démarches entreprises, nous ne sommes pas encore parvenus à reprendre nos relations officielles avec l'Union des républiques soviétiques. Nous devons poursuivre nos efforts dans ce sens. Le Conseil fédéral s'y emploie, en y mettant toute sa conscience et toute sa bonne volonté.

A ce sujet, nous avons été heureux que le gouvernement russe acceptât de faire procéder à une enquête sur les conditions dans lesquelles les internés soviétiques vivaient dans notre pays. Actuellement cette enquête est terminée, et le procès-verbal auquel elle a abouti et dont M. le conseiller fédéral Petitpierre avait bien voulu donner connaissance à votre commission vient d'être rendu public. Nous avons la satisfaction de constater que les parties en ont signé les conclusions d'un commun accord, après avoir, disent-elles, examiné la situation «dans un esprit de concorde et de mutuelle compréhension». Je n'ai pas à m'étendre sur ce procès-verbal, qui est suffisamment connu de chacun. Il montre que la délégation russe a agi avec toute l'objectivité que l'on pouvait souhaiter. Il établit clairement que, à part certaines fautes qui se sont produites à l'encontre des vues des organes supérieurs du service de l'internement, les soldats russes internés en Suisse ont été traités avec la dignité et les égards qui convenaient. Les enquêteurs russes ont dû se convaincre, d'autre part, que l'attitude de leurs compatriotes n'a pas toujours non plus été irréprochable. Ce qui est capital, c'est qu'il a été fait bonne justice des accusations portées contre les autorités fédérales et qui étaient pour une large part le fait d'agitateurs de notre propre pays.

L'enquête intervenue a permis d'heureux contacts, elle a éclairé la situation, elle a rétabli la confiance. Nous ne déduisons pas de ces résultats satisfaisants que nos rapports avec la grande puissance soviétique pourront être immédiatement normalisés. Mais les voies sont préparées pour d'autres contacts directs, le terrain est dégagé de certains obstacles, l'atmosphère est plus sereine et plus propice. Aussi pourrons-nous espérer que le chef du Département politique et avec lui le Conseil fédéral, s'achemineront plus aisément et plus sûrement vers la solution des problèmes qui se posent, car il y a un certain nombre, et de là vers la reprise des relations diplomatiques avec la Russie.

Ainsi serait comblée la grande lacune dont je parlais tout à l'heure.

Il y a encore un autre souhait que je voudrais formuler. Les raisons invoquées à l'appui de la création de nouvelles légations sont avant tout d'ordre économique et cela se conçoit. Premièrement nous devons vivre, et deuxièmement, si notre vie n'est pas faite d'un certain bien-être, notre paix sociale et notre ordre intérieur se trouveront menacés, l'existence même de notre communauté démocratique sera ébranlée. De la sorte, tout en travaillant, même simplement pour notre économie, nos missions diplomatiques travaillent indirectement pour notre ordre intérieur et pour notre idéal. Je voudrais seulement souhaiter que nos missions diplomatiques n'oublient jamais de travailler aussi directement à cet idéal de paix, d'ordre et de saine démocratie chrétienne. Elles peuvent le faire par les contacts avec les gouvernements et avec les autres représentants étrangers. Elles pourront le faire mieux encore le jour où leur extension sera plus complète et ainsi nous pourrons, tout en maintenant notre situation économique dans le monde, participer de façon plus efficace au rétablissement de la paix définitive que nous souhaitons tous.

Messieurs, à la suite des nouvelles propositions intervenues de la part du Conseil fédéral et adoptées par votre commission, le texte de l'arrêté fédéral serait modifié en ce sens qu'à la lettre c on dirait: «Le Conseil fédéral est autorisé à créer des légations en Australie, au Canada et dans l'Union sud-africaine.» Il ne serait plus parlé de chargés d'affaires plutôt que de ministres. C'est au Conseil fédéral qu'il appartiendra de choisir. La commission propose d'adopter ce texte ainsi modifié. Par voie de conséquence la lettre d doit être modifiée, c'est une question rédactionnelle. On dirait: «à créer une légation en Chine» et l'on supprimerait les mots «confiée à la direction d'un ministre»; cela va de soi et il n'y a plus de raison d'être de maintenir cette dernière phrase alors qu'on supprime la dernière phrase du paragraphe précédent qui concernait les chargés d'affaires. Enfin, il y aurait une nouvelle lettre e disant: «Le Conseil fédéral est autorisé à accréditer le ministre de Suisse en Egypte auprès des gouvernements de l'Irak, du Liban et de Syrie.»

La commission est d'accord avec ces modifications de l'article 1^{er} de l'arrêté qui vous est proposé. Cela étant, j'ai l'honneur, au nom de votre commission unanime, de vous proposer de voter l'entrée en matière sur l'arrêté fédéral et de l'adopter *in globo* avec les modifications que je viens d'indiquer.

Lusser: In der Botschaft, die die Errichtung neuer Gesandtschaften zum Gegenstand hat, wird in der Begründung ausgeführt, dass namentlich die wirtschaftlichen Interessen des Landes den Ausbau erfordern. Ich begrüße die Vorlage durchaus und bin überzeugt, dass das Schweizervolk allgemein den Ausbau bestehender und die Errichtung neuer Gesandtschaften begrüßen wird. Wenn der Bundesrat später mit neuen Vorlagen über die Errichtung weiterer Gesandtschaften kommt, so wird auch das Parlament zweifellos dafür Verständnis haben.

Der Bundesrat schreibt in der Botschaft, es habe sich vor dem Krieg und während des Krieges gezeigt, dass die wirtschaftlichen Interessen des Landes im Ausland zu wenig zum Ausdruck kommen. Darin gehen wir mit ihm einig. Ich möchte darüber die Diskussion nicht verlängern, aber eine andere Lücke aufzeigen, die gerade während des Krieges verhängnisvoll hätte werden können. Die Lücke besteht darin, dass bei unseren diplomatischen Vertretungen in andern Ländern die Aufklärung über die Kultur und das Denken unseres Landes mangelhaft ist.

Es sind nun eine Reihe von Ländern — das wird Ihnen nicht entgangen sein — dazu übergegangen, sogenannte Kulturattachés ihren diplomatischen Vertretungen beizuordnen. Ich habe kürzlich in einer Notiz einer Zeitung gelesen, dass Dänemark, dieser verhältnismässig auch kleine Staat, beabsichtigt, 16 Kulturattachés zu akkreditieren, worunter auch einen für die Schweiz. Ich stelle mir vor, dieser Kulturattaché hat zur Aufgabe, über das Denken des Volkes unseres Landes, seine kulturellen Einrichtungen und das Bildungswesen aufzuklären und zugleich andererseits das Schweizervolk in Kontakt zu bringen mit den Einrichtungen und dem Denken der Völker anderer Länder. Ich glaube, dass es gerade in der Nachkriegszeit überaus zweckmässig sein wird, das Schweizervolk noch besser über das Denken anderer Völker aufzuklären. Die Sitten und Gebräuche unseres Landes, die Vielfalt unserer Kultur wegen der verschiedenen Sprachen usw. erheischen andererseits eine eingehende Aufklärung des Auslandes über unser Land.

Eine solche Erweiterung der Vertretung unserer diplomatischen Posten in kultureller Hinsicht kann aber auch zur Verständigung der Völker beitragen und unserem Lande in der Nachkriegszeit grosse Dienste leisten, wo die kulturellen Fragen neben den wirtschaftlichen in den Vordergrund treten werden.

Ich möchte daher bei diesem Anlass die Anregung machen und den Wunsch unterbreiten, dass beim Ausbau unserer diplomatischen Vertretungen den wichtigsten Posten auch sog. Kulturattachés beigeordnet werden, die natürlich eine spezielle Ausbildung brauchen und auch eine besondere Bildung haben müssen. Es gilt vor allem, dass geistige Antlitz unseres Landes im Ausland klarzustellen, um andere Völker mit demselben vertraut zu machen.

Schmuki: Die Durchsicht der Botschaft ergibt die erfreuliche Tatsache, dass neben dem politischen Aussendienst die wirtschaftspolitischen Bedürfnisse unseres Landes bei der Errichtung neuer Gesandtschaften weitgehend berücksichtigt werden wollen. Die Botschaft spricht von den Lebensnotwendigkeiten des Aussenhandels, sie spricht davon, abge-

rissene Fäden wieder anzuknüpfen und neue Aussenposten zu beziehen. Das ist ein erfreulicher und positiver Wille, der in der Botschaft zum Ausdruck kommt.

Ich möchte Sie daran erinnern, dass die Zolltarifkommission im Juni 1944 ein Postulat einbrachte, worin der Bundesrat eingeladen wurde, die Frage der Organisation und des Ausbaues unseres Wirtschaftsdienstes unter Koordination mit den politischen Aussenvertretungen zu überprüfen und darüber Bericht zu erstatten. Bei der Begründung wurde speziell darauf hingewiesen, dass für die Gegenwart und Zukunft vorab eine bessere Koordination der politischen mit den wirtschaftlichen Interessenvertretungen notwendig sei. Das Postulat ist seinerzeit vom Volkswirtschaftsdepartement entgegengenommen worden. Das Postulat ist heute noch *pendent*.

Ich möchte nunmehr feststellen, dass durch die Botschaft über die Errichtung neuer Gesandtschaften auch diese Punkte und das Zielstreben der Zolltarifkommission berücksichtigt sind. Ich möchte mit Genugtuung diese Tatsache erwähnen und besonders konstatieren, dass neben dem politischen Aussendienst auch dem wirtschaftlichen Aussendienst Raum eingeräumt und vermehrte Beachtung geschenkt werden soll. Es weht aus dieser Botschaft ein erfreulich frischer Zug im Politischen Departement. Die Botschaft bekundet speziell nach der Richtung der wirtschaftlichen Bedürfnisse Weitblick für die Nachkriegszeit. Sie verdient deshalb unsere dankbare Anerkennung.

Mit dem Präsidenten möchte ich Eintreten auf die Vorlage und Genehmigung derselben in globo beantragen. Gleichzeitig kann das noch nicht erledigte Postulat der Zolltarifkommission vom Jahre 1944 als erledigt betrachtet werden.

Klaus: Mit grosser Befriedigung nimmt man Kenntnis vom Antrag des Bundesrates auf Schaffung von neuen diplomatischen Vertretungen unseres Landes in Zentralamerika, im zentralen Teil Südamerikas, in den drei hauptsächlichsten britischen Übersee-Dominions und in China. Aber mit ebenso grosser Aufmerksamkeit nimmt man Kenntnis vom neuen Geist, der bei den verantwortlichen Leitern unseres Aussendienstes durchbricht. Vor allem ist es die Betonung der Lebensnotwendigkeit des Aussenhandels, die beim Ausbau unserer Aussenvertretungen zu berücksichtigen sei, die unsere Beachtung verdient.

Mit Recht macht die uns vorliegende Botschaft darauf aufmerksam, dass der Zustand der vergangenen Ära nicht mehr besteht. Damals lag der wirtschaftliche Aussendienst schier ausschliesslich in den Händen der Wirtschaft selbst. Heute aber — der Bericht macht sich diese Ansicht vorbehaltlos zu eigen — ist alles anders und neu. Die Staaten sind es selbst, die den Aussenhandel organisieren. Wir lesen in der Botschaft: Staatliche Lenkungsorgane treten auf. Die einzelnen Landeswirtschaften werden aufeinander abgestimmt. Eine einheitliche Politik in der Produktion, der Verteilung, im Preisgebäude, in der Währung, tritt in Erscheinung. Rohstoffe und Vorräte werden über die Landesgrenzen hinaus als ein einheitliches Ganzes betrachtet. Die Wirtschaft wird auf den Bedarf ausgerich-

tet. Dieser Umstellung will der Bundesrat Rechnung tragen.

Das Durchdringen der Aussenpolitik mit wirtschaftlichen Fragen wird in der Tat stets augenscheinlicher. Es ist offenbar nützlich, wenn man in diesem Zusammenhange zusieht, wie andernorts vorgegangen wird, um diese Verquickung zu meistern.

Im Zusammenhang mit der beschlossenen Einsetzung einer ständigen aussenpolitischen Kommission des Ständerates wies ich auf das Fünfpunkte-Programm des amerikanischen Aussendeptements hin, das sich zum Ziele setzt, den amerikanischen Aussenhandel über den ganzen Globus auszuweiten.

Diesmal möchte ich auf die Entwicklung in England hinweisen, als der bedeutendsten heutigen Macht zwischen West und Ost. Die Separation des englischen Foreign Office vom übrigen Staatsapparat war lange Zeit das grosse Vorbild einer jeden aussenpolitischen Organisation. Diese Zeit der Absonderung ist heute vorbei. Die zur Zeit immer noch im Flusse sich befindliche Umstellung des englischen Aussenhandels unter Bevin zeigt eine immer deutlicher werdende Zusammenfassung aller Departemente im Aussendienste. Im englischen Parlament fiel der Satz: „Der Aussenminister könnte seine Arbeit viel besser verrichten, wenn er in seinem eigenen Ministerium Leute zur Hand hätte, die ihn fachmännisch in wirtschaftlichen, sowie Fragen des Handels beraten und ihn bei jenen Schritten auf diesem Gebiete unterstützen könnten, die er im Ausland zu unternehmen hat.“

Die Ziele der britischen Aussenpolitik werden heute von den zuständigen englischen Amtsstellen mit einer Deutlichkeit ausgesprochen, die an Klarheit hinter den Ausführungen des amerikanischen aussenpolitischen Fünfpunkteprogrammes in keiner Weise zurücksteht. Im Weissbuch der britischen Regierung über die Politik der vollen Beschäftigung liest man die programmatische Erklärung: „Die Erreichung eines hohen und regelmässigen Beschäftigungsgrades hängt von einer angemessenen Erweiterung des Ausfuhrhandels ab.“

In den Dienst dieser Politik wird bewusst der gesamte englische Aussendienst gestellt. Diese Durchdringung der reinen aussenpolitischen Probleme mit Fragen, die vor allem in der innenpolitischen Wirtschaft ihren Ausgangspunkt aufweisen, ist ein Kennzeichen, dem wir im Falle Amerikas und Englands immer häufiger begegnen. Wir begegnen dieser Durchdringung aussenpolitischer Ideen mit innenpolitischen Erwägungen, um einen uns besonders interessierenden Fall zu nennen, in der englischen und amerikanischen Forderung an die Schweiz um Klarlegung der deutschen Guthaben in der Schweiz. Sie wissen, dass Orvis Schmidt, der Direktor im amerikanischen Schatzamt für die Abteilung der Kontrolle ausländischer Gelder, der dieses Frühjahr als Mitglied der Curric-Mission in der Schweiz war, vor dem Unterausschuss des amerikanischen Senates für militärische Angelegenheiten aussagte, dass „Deutsche offen eingeladen worden seien, von den Möglichkeiten Gebrauch zu machen, die ihnen die Schweiz bieten könne, um ihre Guthaben in aller Welt zu verstecken“. Und Schmidt fügte, gegen den schweize-

rischen Bundesrat sich wendend, diesem ersten Angriff einen zweiten, nicht weniger scharfen hinzu, dahin gehend, dass selbst jetzt noch die schweizerische Regierung keine Neigung zeige, die nötigen Massnahmen zu ergreifen, um die Banken und die andern Tarnungs-Institutionen zu zwingen, die Besitzer von Guthaben preiszugeben, die in der Schweiz oder die für eine schweizerische Rechnung unterhalten werden.

Zahlenmässig wurde von diesem amerikanischen Regierungssprecher angegeben, dass die Gesamteinlagen der schweizerischen Banken in den Jahren 1941 und 1942 von 7 auf 16 Milliarden angestiegen seien und dass diese Banken ausserhalb der Schweiz auf Konto ungenannter Klienten Milliarden von Franken untergebracht hätten, wovon in den Vereinigten Staaten allein eine halbe Milliarde Dollars.

Das englische Echo auf diesen amerikanischen Ruf war wohl im Tone höflicher, in der Sache aber nicht weniger bestimmt. Die Engländer betrachten die Aufrechterhaltung des schweizerischen Bankengeheimnisses als ein Mittel, um das deutsche Kriegspotential im Auslande in der Form von versteckten Kapitalwerten von Finanzleuten und Industriellen zu verheimlichen. Die Engländer machten auch darauf aufmerksam, dass in ähnlichen Fällen die englischen Banken selbst schon längst zur Preisgabe des Bankgeheimnisses genötigt worden seien, zum Beispiel, um die französischen Fluchtkapitalien richtig erfassen zu können.

Von unserer Stelle aus können wir die Richtigkeit dieser Zahlen nicht überprüfen. Aber diese Vorwürfe sind bitter ernst zu nehmen, und wir können kaum, wie dies in einem der massgebendsten Organe der schweizerischen Geldwelt geschah, diese Erklärungen Orvis Schmidts „als Entgleisungen von überwältigender Komik mit herzhaftem Lachen abtun“. Die Auswirkungen dieses anglo-amerikanischen Misstrauens sind uns allen sichtbar. In Einzelfragen, wie z. B. in der Sperrung der amerikanischen Kohlenzufuhren nach der Schweiz, sind sie freilich umstritten. Aber, und damit komme ich auf die uns in diesem Falle interessierende Belastung von Fragen der reinen Aussenpolitik mit Erwägungen der finanziellen Innenpolitik zu sprechen, hinter diesem amerikanisch-englischen Begehren um Aufhebung des schweizerischen Bankengeheimnisses gegenüber der amerikanischen und englischen Regierung steht noch eine zweite Erwägung. Unter dem Schutze der Anonymität des schweizerischen Bankengeheimnisses verbergen sich auch amerikanische und englische Besitzer und von dieser schweizerischen Namenlosigkeit machen auch Gelder Gebrauch, die vorher in amerikanischen und englischen Instituten lagen. Mit der von der Schweiz geforderten Massnahme bezweckt man, neben der Entdeckung der deutschen Guthaben, diese Gelder aus den ehemaligen eigenen Bereichen wieder an den Ort dieser Herkunft zu scheuchen, um sie so der eigenen finanziellen, staatlichen Ernte und der eigenen Wirtschaft wieder zuzuführen. Dieses Beispiel kennzeichnet die heutige allgemein gehandhabte aussenpolitische Methode.

Wenn man dieser Verengung der aussenpolitischen Probleme mit denen der eigenen Wirtschaft Rechnung zu tragen gewillt ist, dann müssen die Träger dieser eigenen Wirtschaft bei der Gestaltung

des aussenpolitischen Willens herangezogen werden. Der neue Leiter der Aussenpolitik, der selber von einem unserer grossen Posten unserer Exportwirtschaft herkommt, ist — die heutige Vorlage ist uns Beweis hierfür — gewillt, dieser Notwendigkeit der Berücksichtigung der Vertreter der Wirtschaft im Aussendienst Rechnung zu tragen. Wie umstürzend dieses neue Prinzip ist, kann man ermes- sen, wenn man an den echt baslerischen Spott erinnert, den das Organ der Basler Finanz noch vor $\frac{3}{4}$ Jahren, am Weihnachtsvortage, über unsern schweizerischen Aussendienst schüttete. Ich lese:

„Mit der Trennung der Handelsabteilung vom Volkswirtschaftsdepartement wurde die Grundlage dafür gelegt, dass es fortan in der Schweiz zweierlei Diplomaten geben sollte, die „echten“, als die sich nur die Mitglieder des Politischen Departementes betrachteten und die „geduldeten“, die Wirtschaftsdiplomaten der Handelsabteilung des Volkswirtschaftsdepartementes. Die „echten“ Diplomaten hielten sich für zu gut, um in gemeine Fragen der Wirtschaft herabgezogen zu werden. Der ganze verhängnisvolle Hochmut gegenüber den wirtschaftlichen Problemen, der künftig ein Merkmal der dortigen Atmosphäre werden sollte, nahm auf dem Eidgenössischen Politischen Departement seinen Anfang. Nur wenige, starke Persönlichkeiten haben sich seinem Einfluss entzogen.

Offiziell wird zwar von beiden Stellen, vom Volkswirtschaftsdepartement aus wie von seiten des Politischen Departementes, immer wieder betont und unterstrichen, wie ausgezeichnet die gegenseitigen Beziehungen seien, wie reibungslos der Verkehr. Inoffiziell hört man das Gegenteil. Es ist ein offenes Geheimnis, dass der fähige Mann in der Karriere des Wirtschaftsdiplomaten gegenüber dem „echten“ Diplomaten zurückgesetzt wird. Man betrachtet diesen Dienst als quantité négligeable; die höheren Weihen in die erhabene Kunst der Diplomatie besitzt er nicht.“

Wenn man diese, damals nur zu berechnete Kritik vergleicht mit dem heutigen Geist, wie er aus den Ausführungen der Vorlage atmet und besonders auf den Seiten 3—5 konzentriert sich vorfindet, dann weiss man, welcher grundsätzliche Umschwung eingetreten ist.

Dieses In-den-Dienststellen des aussenpolitischen Apparates für unsere Volkswirtschaft darf aber nicht nur dadurch geschehen, dass etwa nur eine bestimmte Wirtschaftsschicht zur Mitarbeit herangezogen wird. Die lebenswichtigen Kräfte der ganzen Wirtschaft müssen eingespannt werden. Und wenn in der Botschaft dargelegt wird, dass auch die Arbeiter, vor allem die Gewerkschafter, ein reges und konstruktives Interesse an diesen Dingen zeigen, dann ist diese Beobachtung nur zu richtig.

Auch in dieser Hinsicht ist man im Ausland bahnbrechend vorangegangen. Ich verweise auch da auf die englische Entwicklung. Ich erinnere daran, dass der englische Gewerkschaftsbund schon lange vor dem Kriege das Begehren gestellt hatte, auch bei allen Besprechungen über wirtschaftliche Fragen mit dem Ausland mitwirken zu können. Diese Vertretungen wurden so ernannt, dass der Gewerkschaftsbund eingeladen wurde, Listen von Gewerkschaftsvertretern einzureichen, aus denen die in

Frage kommenden Minister die Wahl treffen konnten. Diese so ernannten Vertreter galten nicht als Beauftragte des Gewerkschaftsbundes und waren nicht in allen Einzelheiten an dessen Beschlüsse gebunden, sondern sie hatten, den Umständen entsprechend, freie Hand. Diese Methode bewährte sich in der Innen- wie in der Aussenpolitik. Kein Geringerer als Winston Churchill hat dies ausgedrückt in seinem Schreiben an den im Februar dieses Jahres in London abgehaltenen Weltgewerkschaftskongress, in dem er erklärte, dass die Zusammenarbeit zwischen Regierung und Gewerkschaften auch in den kommenden Jahren als nicht weniger wichtig als bis anhin zu betrachten sei, und zwar nicht nur in England.

Die anfängliche Methode der blossen Vernehmlassung der Gewerkschaften wurde allerdings schon längst verlassen. Der heutige Chef des Foreign Office, Bevin, selbst war es, der am selben Weltgewerkschaftskongress erklärte: „Wir haben einen Punkt erreicht, wo nahezu nichts mehr geschehen kann, ohne dass wir direkt befragt werden.“

Das Prinzip der Mitarbeit der Arbeiter gilt auch für uns. Unsere Wirtschaft besteht nicht nur aus Unternehmern, sondern ebensowohl aus Arbeitern. Und da diese Arbeiter ihre grossen Verbände geschaffen haben, die den Beweis erbrachten, dass sie nicht nur als Mehrlohnmaschinen funktionieren, sondern das Interesse des Landesganzen ebensowohl im Auge zu behalten wissen, verdienen sie, mit herangezogen zu werden. Die so zu bewerkstellende Mitarbeit breiter Schichten ist aber auch noch in anderem Zusammenhange erwünscht. Immer mehr wird im Kreise demokratischer Völker der Aussendienst nicht im Gespräch von Regierung zu Regierung, sondern ebenso sehr in Fühlungnahme von Volk zu Volk geschehen.

In allgemeiner Form hat der wahrhaft grosse „alte Mann“ des Internationalen Roten Kreuzes, Professor Max Huber, dies in die Formel geprägt: „Solange nur gouvernementale Interessen und gouvernementale Organe für die Weiterbildung des Völkerrechts in Betracht kommen, wir die Tendenz zur Hervorbringung internationaler, nicht bloss wirtschaftlicher, sondern ins politische Gebiet eingreifender Bindungen oder gar Organisationen äusserst gering sein. Radikale Neugestaltungen können nur dadurch ins Leben treten, dass Kräfte von aussen die Regierungen und die sie unmittelbar beeinflussenden Gruppen der Gesellschaft nach jener Richtung drängen.“

Und wenn, um einen speziellen praktischen Fall herauszugreifen, Nationalrat Gut in seinem Organ ausführt, es sei klar, dass ein Schweizer Gewerkschafter beim englischen Kameraden der geeignete Mann ist, um Verständnis zu erwecken, als ein anderer, der diesen Kreisen fremd ist, so ist dies ein Grundsatz, der nicht nur Gültigkeit hat gegenüber einer englischen Regierung, sondern ebenso sehr gegenüber andern Staaten:

Wir bitten den Leiter unseres Aussendienstes, auch in dieser Hinsicht mit Mut und Zuversicht die neuen Wege zu gehen. Wir glauben, damit unserem Lande einen Dienst zu leisten.

Wahlen: Nachdem der eiserne Ring, der sich um unser Land gelegt hatte, gesprengt ist, wünscht

unser Volk wieder mit vollen Lungen die Luft der weltweiten Beziehungen zu atmen, die langsam im Wiedererstehen begriffen sind, und ohne die wir verkümmern mussten. Der Schweizer hängt an seinem kleinen Lande; aber gerade wegen der Kleinheit der Heimat vielleicht besitzt er ein stark entwickeltes Gefühl für das Aufeinanderangewiesensein der Länder und Kontinente, und gerade deshalb wohl hat unser Land so viele Köpfe hervorgebracht, die wir im besten Sinne Weltbürger nennen dürfen. Mit der gleichen Konsequenz, mit der wir uns von den kriegerischen Verwicklungen fernhielten, wollen wir wiederum teilhaben am Wiederaufbau und am friedlichen Wettstreit der Nationen auf kulturellem und wirtschaftlichem Gebiete.

Die Botschaft, die uns vorliegt, verdient als klare Willensäusserung des Bundesrates in dieser Richtung eine gute, ja eine sehr gute Note. Der Ausbau unserer ausländischen Vertretungen in mindestens dem Umfange, wie er vorgesehen ist, bedeutet für uns eine Lebensnotwendigkeit. Wäre uns während des Krieges nicht die Wahrung der Interessen der verschiedenen kriegsführenden Länder anvertraut gewesen, so hätte ja der Tätigkeitsbereich unseres diplomatischen Dienstes in den letzten sechs Jahren einen bedenklichen Schrumpfungsprozess durchmachen müssen. In der Wahrung der eigenen Interessen und besonders im Ausbau der diplomatischen Beziehungen war uns die Zurückhaltung auferlegt, die dem oft misscuteten Status des kleinen neutralen Landes angemessen ist. Um so erfreulicher ist es, dass Botschaft und Beschlussesentwurf den Geist der Aufgeschlossenheit und der Grosszügigkeit atmen, der absolut erforderlich ist, wenn wir aus der Isolierung heraustreten wollen, die — ein etwas starkes Wort vielleicht — doch die unvermeidliche Folge unserer konsequenten Neutralitätspolitik sein musste, wenn wir die abgerissenen Fäden der Handelsbeziehungen neu anknüpfen wollen, wenn wir als Ersatz der verlorengegangenen Märkte neue finden und wenn wir endlich die Stimme der Schweiz auch in kulturellen Dingen zu Gehör kommen lassen wollen.

Angesichts der Wichtigkeit und Dringlichkeit dieser Aufgabe müssen budgetäre Überlegungen zurücktreten. Es gehörte von jeher zu den Besonderheiten des Kleinstaates, dass er durch den diplomatischen Aussendienst verhältnismässig stark belastet wird. Es hiesse aber am falschen Ort sparen, wenn der Apparat zu klein gewählt würde. Wie auf andern Gebieten, müssen wir auch hier den Schlüssel zum Erfolg in der Qualität suchen, mit andern Worten: Die einzusetzenden Mittel sind so zu bemessen, dass der erwartete Erfolg nicht aus materiellen Gründen versagt bleibt. Aber sie sind so zu verwenden, dass mit ihnen das Maximum des Erreichbaren erzielt werden kann.

Nach dieser Seite der Frage hin möchte ich mir einige Bemerkungen gestatten, die sich hauptsächlich auf die Auswahl unserer Gesandten und Geschäftsträger, auf die Rekrutierung des Gesandtschafts- und Konsulatpersonals, aber auch auf die Mitwirkung der Auslandschweizer und ihrer Kolonien in der Wahrung der Landesinteressen beziehen. Wer in aussenpolitischen Dingen klar sieht, weiss, dass wir in vielen Bereichen verlorengegangenes Terrain zurückzuerobern haben. Wir bekommen zu

fühlen, dass der Wirtschaftskrieg mit dem Waffenstillstand nicht aufhörte, und es wird uns zum Vorwurf gemacht, den lebensnotwendigen Austauschverkehr mit allen Ländern aufrechterhalten zu haben. Weil wir nicht zum letzten Opfergang antreten mussten, wird vergessen, dass eine unabhängige und unbesetzte Schweiz einen gewaltigen Aktivposten auch für die heutigen Siegermächte darstellte. Es wird vergessen, dass wir das Glück des Unversehrtheitens neben der göttlichen Bewahrung auch einer unerhörten Anstrengung verdanken, die ihren Ausdruck neben der militärischen Bereitschaft nicht zuletzt im begeisterten Mitgehen unseres Volkes bei den Bestrebungen fand, kein Stück unserer Unabhängigkeit für Brot verkaufen zu müssen.

Die Aufgabe, die sich uns stellt, ist um so schwieriger, als sie nicht, wie einige meinen, dadurch gelöst werden kann, dass wir uns einseitig in den Machtbereich einer Gruppe oder eines Grosstaates einfügen. Wir wünschen gute Beziehungen mit allen Ländern. Die Politik, die zu diesem Ziel führt, kann nicht in Bern allein gemacht werden. Wohl noch nie war die Rolle unserer ausländischen Vertretungen und der Schweizerkolonien im Ausland wichtiger als heute.

In beiden Räten ist im Zusammenhang mit der Schaffung und den Funktionen der aussenpolitischen Kommissionen viel Kritisches zu diesem Gegenstand geäußert worden. Ich muss aus eigener Auslandserfahrung sagen, dass manches, leider allzu vieles, an dieser Kritik gerechtfertigt ist. Ich möchte nun nicht in diese Kritik um der Kritik willen einstimmen, sondern um zu betonen, dass die Besetzung so vieler neuer Posten zu ganz besonderer Aufmerksamkeit zwingt. Dem neuen Departementschef, der unser volles Vertrauen besitzt, eröffnet sich eine einmalige grosse Chance, aber er steht auch einer einmaligen grossen Verantwortung gegenüber.

Wenn ich auch meinerseits den Ruf nach Demokratisierung des Aussendienstes unterstütze, dann geht es mir beileibe nicht darum, ob die neuen Posten durch Inhaber von Namen mit oder ohne „von“ und „de“ besetzt werden, sondern einzig darum, dass die neuen Männer wirklich repräsentativ sind für die lebendige, arbeitende und schöpferische Schweiz, und nicht nur für eine kleine Schicht, die sich in gesellschaftlichem Tun und Treiben erschöpft. Damit sei selbstverständlich nichts gesagt gegen ein Minimum an notwendiger Repräsentationsfähigkeit. Aber wenn man das Tun und Treiben in gewissen Gesellschaftsschichten betrachtet, so bekommt man oft das Gefühl, vor einer Art luftleer gepumpten Glasballons zu stehen, in dem die immer gleichen Figuren wie ein Perpetuum mobile aufeinander einwirkend kreisen, ohne mit der rüheren Umgebung der Aussenluft je in Berührung zu kommen! Da kann nicht bestritten werden, dass das bisherige Rekrutierungssystem die Tendenz hatte, Leute aus dieser Atmosphäre heraus zu bevorzugen. Wir können uns aber diesen Luxus — und darin wissen wir uns mit dem neuen Departementschef einig — nicht gestatten.

Grosse Länder, die in der Lage sind, ihre Botschaften und Gesandtschaften mit einem grossen Stab von Spezialisten auszustatten und die ganz anders als ein Kleinstaat in hoher Politik machen

müssen, mögen andere Masstäbe anzulegen haben. Ihre Masstäbe können bei den ganz anders gelagerten Voraussetzungen nicht die unsrigen sein. Wir haben jedenfalls zu wenig Gesandtschaftsposten zu besetzen, für die eine ausgesprochene diplomatische Schulung im alten Sinn Hauptvoraussetzung ist. Die Hauptaufgabe liegt heute auf wirtschaftlichem und kulturellem Gebiet. Wir brauchen Leute, die einen tiefen Einblick in die wirtschaftliche Struktur unseres Landes haben und die die Chancen zu sehen vermögen, die sich für uns auf den ausländischen Märkten bieten. Wir brauchen auch Leute, die sich des kleinen Mannes, des kleinen Auswanderers, anzunehmen gewillt sind, der eine neue Existenz sucht und der vielleicht bei richtiger Förderung in der Lage ist, in kurzer Zeit einen neuen Vorposten für unsere kulturelle Geltung und für unsere Handelsbeziehungen zu schaffen. Wir brauchen auch Männer, die durch ihre Persönlichkeit und ohne grosses Aufheben in ihrer Umgebung von der Mission der Schweiz künden.

Die Haltung der Schweiz ist vielerorts in den letzten Jahren nicht verstanden worden. Wir wollen denen keinen Vorwurf daraus machen, die unter grossen Opfern für ihre Überzeugung, aber auch für ihre Weltgeltung kämpften. Aber wir dürfen darauf hinweisen, dass der Weg der Schweiz, der der Weg der Menschlichkeit ist und von dem es für uns kein Abrücken geben darf, der einzige ist, der die Menschheit vor dem Untergang schützt. Vor dem 6. August hätte man sicher auch bei uns über eine solche Behauptung etwas mitleidig gelächelt und gesagt, dass in der sogenannten grossen Politik nur die realen Dinge wögen und dass sich die Grossen den Luxus nicht leisten könnten, Recht vor Macht zu stellen. Seitdem es dem Kriegsgott gelungen ist, die Urkräfte der Natur zu entfesseln und seinen Zwecken dienstbar zu machen, stellt sich der Menschheit die Antithese: Friedlicher Aufstieg oder grauenvolle Selbstzerstörung, in so imperativer Form, dass der Schweizer Standpunkt nun vor aller Welt rehabilitiert sein sollte. Das Wort: «Dans l'histoire du monde, la Suisse aura le dernier mot!» mochte einst, namentlich von Schweizern wiederholt, vermessen erscheinen. Heute ist es so, dass entweder der Standpunkt, den die Schweiz vertritt, in der Weltgeschichte das letzte Wort haben wird, oder dass dieses letzte Wort oder Kapitel nicht geschrieben werden muss oder kann, weil es nach einem nächsten Krieg möglicherweise keinen Geschichtsschreiber mehr gäbe, um das zu tun!

Wir wissen allerdings, dass der Schweizer Standpunkt noch nicht rehabilitiert ist. Es ist nach unserer Überzeugung unsere Mission, dem Gedanken friedlichen Zusammenlebens der Sprachen, Rassen und Konfessionen, der das spezifische Fundament unseres Staatslebens ist, auf der Welt zum Durchbruch zu verhelfen. Es wäre falsche Bescheidenheit, zu sagen, unsere Stimme sei dafür zu schwach, und es wäre eine unverzeihliche Unterlassung, unser Gesandtschaftspersonal nicht auch im Hinblick auf diese Mission auszuwählen.

Herr Lusser hat die Anregung gemacht, es möchten Kulturattachés ernannt werden. Ich unterstütze diese Anregung, glaube aber doch, dass letzten Endes jeder Gesandte und jedes Mitglied unserer schweizerischen Gesandtschaften und Konsulate

ihre eigenen Kulturattachés sein sollten, die in sich verkörpern sollten, was wir eben unter Schweizerkultur verstehen. Hier sehe ich eine gewaltige Verantwortung, die der Bundesrat und der Chef des Politischen Departements zu tragen haben und die sicher Veranlassung sein wird, die Neubesetzung nicht ausschliesslich nach der Rangfolge oder der gesellschaftlichen Rolle vorzunehmen.

Gestatten Sie mir noch eine oder zwei kleine Anregungen. Auch nach der Schaffung der neuen Gesandtschaften werden wir über ein sehr dünnes Netz diplomatischer Vertretungen verfügen. Es wird immer noch Auslandsschweizer geben, die Tausende von Kilometern von der nächsten Vertretung entfernt sind. Immer wieder, und in erfreulicher Häufigkeit, findet man in solchen Gebieten Schweizer in bedeutenden Stellungen, die sich ohne offiziellen Auftrag der Interessen des Heimatlandes und der neu Zugewanderten annehmen. Oft werden die Voraussetzungen für die Errichtung eines eigentlichen Honorarkonsulats in solchen Gebieten nicht gegeben sein. Es sollte aber versucht werden, diesen Persönlichkeiten, diesen einsamen Pionieren für schweizerisches Wesen, diesen äussersten Vorposten unserer Wirtschaft einen gewissen offiziellen Rückhalt zu geben. Dieser braucht nur in einer Verstärkung und ständigen Verbindung mit der nächsten offiziellen Vertretung zu bestehen. Wenn damit noch ein bescheidener Titel verbunden ist, so wird das in vielen Ländern die Arbeit dieser ehrenamtlichen Helfer erleichtern. Es mag ja seinen guten Grund haben, dass unsere Ämterklassifikation, die interne Verwaltung, mit der Verleihung von Titeln sehr sparsam umgeht. Im Aussendienst ist aber diese Zurückhaltung falsch.

Ich plädiere also, Herr Bundesrat, dafür dass man die lebendigen Kräfte in unseren Kolonien zu aktiver Mitarbeit heranziehe und zu diesem Zwecke den Ausbau des ehrenamtlichen Konsulardienstes prüfe.

Es stellt sich aber auch die Frage, ob das Gros der Auslandsschweizer in noch verstärkter Masse als Anwalt der Schweizertums in Erscheinung treten könnte. Jedermann ist ja geneigt, ein Land in erster Linie nach denjenigen seiner Vertreter zu beurteilen, die er zufällig kennen lernt. In diesem Sinne ist jeder Schweizer, der ins Ausland geht, sei es nun für kurze Zeit oder um sich eine zweite Heimat zu schaffen, ein Gesandter seines Landes. Nach seinem Verhalten wird von seiner Umgebung die Schweiz beurteilt. Eigentlich sollten wir jedem Auswanderer ein Brevier in die Hand drücken, in dem ihm klar gemacht wird, dass er mit dem Überschreiten der Grenze zur Visitenkarte seiner Heimat wird, also eine Art Auslandsschweizer-Knigge. Ein solches Büchlein würde sich reichlich lohnen. Es braucht als Verfasser nur den Mann mit dem rechten psychologischen Fingerspitzengefühl, um mit Hilfe eines solchen Werkleins das Auslandsschweizertum zu einer noch viel grösseren Macht für unsere Wirtschaft und Kulturwerbung werden zu lassen, als es heute schon ist. Ich möchte dem Herrn Departementschef empfehlen, diese Anregung vielleicht mit einem Manne wie Herrn Dr. Adolf Guggenbühl zu besprechen, der die Aufgabe lösen könnte.

Verstehen Sie mich nicht falsch. Ich denke beileibe nicht an einen Versuch, eine Art kompaktes

Auslandsschweizertum im Sinne einer xten Kolonne zu schaffen. Aber wenn ich an meine Auslandsjahre zurückdenke, muss ich mich immer wieder wundern, wie gut der Ruf des Auslandsschweizers geblieben ist, trotz der vielen ungeeigneten und namentlich auch schlecht vorbereiteten Leute, die den Weg über die Grenze finden, und trotz der vielen vermeidbaren Fehler, die gemacht werden. Stellen Sie sich beispielsweise vor, wie Gruppen schweizerischer Wehrmänner in New York, in Washington oder in Boston in Erscheinung treten würden, und vergleichen Sie damit das zurückhaltende und diskrete Benehmen unserer amerikanischen Gäste, und Sie verstehen einen Teil dessen, was mir mit dieser Anregung vorschwebt.

Zusammenfassend hoffe ich, dass, wenn wir Eintreten auf die Vorlage beschliessen, und ich werde freudig dafür stimmen, nicht nur die Errichtung soundso vieler neuer Gesandtschaften beschlossen wird, sondern dass der Bundesrat sich nicht scheuen werde, in personeller und organisatorischer Hinsicht auch neue Wege zu gehen.

M. Malche: L'exposé du rapporteur de la commission et tout ce qui vient d'être dit pourrait me dispenser d'intervenir. Nous sommes maintenant au clair, mais il s'agit d'un arrêté important qui inaugure, en somme, notre diplomatie d'après guerre, et il n'est peut-être pas superflu que des voix parlementaires de divers groupes donnent au Conseil fédéral leur avis et leur assentiment.

Ce qui caractérise l'arrêté que nous examinons, c'est son dessein de réactiver nos centres d'influence à l'étranger, de multiplier les points de contact que nous avons en différents pays et, enfin, d'ouvrir les fenêtres de la Suisse sur le monde nouveau qui va s'offrir à nous.

Par voie diplomatique, on rend ainsi service au monde des affaires, et même au pays en général. Epargnés par la tourmente, nous devons fournir un effort d'autant plus grand tandis que le danger semble s'éloigner, pour nous mettre au niveau de ceux qui, durement frappés par le sort, ont appris beaucoup des expériences qu'ils ont traversées.

Les corrections à l'arrêté qui nous ont été proposées en dernier lieu par le Conseil fédéral me semblent heureuses. Entre autres, elles réduisent au minimum cette distinction un peu subtile, qui ne doit intervenir que de cas en cas, entre ministres et chargés d'affaires. Il peut être utile de déclarer en séance, au représentant du Conseil fédéral, que nous estimons heureux en principe qu'une mission diplomatique soit dirigée par un ministre et non par un chargé d'affaires. Le chargé d'affaires est généralement *ad interim*. Il occupe le poste quand on ne peut pas faire autrement. Mais une mission diplomatique est décapitée si elle n'a pas à sa tête un ministre. Pourquoi? Parce que, d'après les usages diplomatiques, il s'agit de deux compétences nettement distinctes. Le chargé d'affaires n'a pas accès auprès du chef de l'Etat, n'ayant pas présenté de lettres de créance. Il n'a accès qu'au ministère des affaires étrangères ou dans les différents ministères. Il n'est pas toujours reçu par le ministre lui-même mais par ses collaborateurs, de sorte que son influence personnelle se trouve diminuée au regard des ministres qui dirigent les autres missions. Il

ne s'agit pas du tout d'une question de prestige, il s'agit d'une question de succès. Lorsqu'une discussion économique surgit, ou si, simplement, des offres doivent être appuyées, qui partent de notre pays, si on se trouve aux prises avec une concurrence qui est fortement épaulée par un ministre ou un ambassadeur qui a l'audience du gouvernement, les petits pays, étant par avance handicapés en raison de leur peu d'importance dans le monde, il importe que nous n'allions pas ajouter aux difficultés cette faiblesse supplémentaire d'être représentés par un simple chargé d'affaires. On a dû le faire dans des circonstances déterminées au cours de la guerre. La situation s'est parfois prolongée. Aujourd'hui la guerre est finie. Nous faisons un nouvel effort diplomatique et je souhaite fort qu'on puisse consentir cette dépense qui, du reste, se chiffre par quelques milliers de francs par an, afin de conférer à nos représentants à l'étranger une efficacité complète.

Je voudrais aussi recommander de doter largement nos postes diplomatiques proprement dits d'un ensemble d'attachés commerciaux, d'attachés sociaux, d'attachés de presse, mais je pense surtout aux attachés commerciaux, qui donneraient à la mission son véritable caractère pratique.

Nos missions ne sont pas là pour représenter un Etat puissant qui traite d'égal à égal. Nos diplomates ont une tâche bien déterminée qui est de développer notre activité nationale grâce aux liaisons que nous entretenons dans le monde. Les collaborateurs qu'on prévoit pourront avoir simplement le rang d'attaché; s'ils sont plus avancés dans la carrière et qu'ils aient plus d'autorité, on peut leur donner le rang de conseiller ou de secrétaire. Ces choses sont à voir dans chaque cas et leur nombre, la durée de leur présence pourront varier. Même pour nos ministres, il ne conviendrait pas de les laisser s'éterniser dans leur poste. Il faut certes un peu de temps pour prendre le ton, pour connaître les conditions du milieu où on agit, mais il ne faut pas que ce temps se prolonge jusqu'au moment où l'on a cristallisé et où l'on a tellement acquis l'habitude du pays qu'il ne réagit plus et qu'on ne réagit plus sur lui.

Nos attachés spécialisés, ayant passé quelques années dans un poste ou deux, devraient revenir pour un certain temps ou définitivement dans la métropole, à Berne, où ils reprendraient des fonctions dans notre administration centrale. On aurait ainsi du personnel pourvu d'une plus large expérience du monde, pourvu d'une connaissance précise des milieux où les uns et les autres auraient passé et qui rendrait ainsi de très grands services. Ces hommes pourraient prendre des responsabilités et travailler dans un esprit auquel correspondrait, à l'autre bout du fil, la tendance de ceux qui leur auraient succédé.

Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, montrent quel espoir on peut placer dans le projet sur lequel nous allons nous prononcer. Notre rapporteur vous l'a excellemment recommandé. J'espère que vous l'approuverez, avec notre commission tout entière.

M. **Petitpierre**, conseiller fédéral: Personne n'a fait opposition au projet du Conseil fédéral. Je vous remercie de l'unanimité que vous réalisez ainsi.

Votre rapporteur, M. de Weck, vous a présenté un exposé si complet, que je n'ai rien à y ajouter.

Certaines suggestions ont été faites par différents orateurs. Je les examinerai et je verrai, éventuellement avec le Conseil fédéral, quelle suite peut leur être donnée.

M. Klaus a soulevé diverses questions qui ne se rapportent pas directement au problème en discussion, mais qui appellent une ou deux observations. Je ne voudrais pas qu'il interprêtât le message en ce sens que l'opinion du Conseil fédéral serait aujourd'hui que l'Etat doit se substituer à l'économie privée. Dans la plupart des Etats de l'occident, les gouvernements, quelles que soient leurs tendances, continuent à admettre et à reconnaître que l'économie privée et l'initiative individuelle sont une source de prospérité et de richesse qu'il ne convient pas de tarir. Cette vérité générale vaut en particulier pour la Suisse, qui ne dispose guère de richesses naturelles et dont la prospérité est due essentiellement à l'initiative individuelle en matière économique. Le régime, auquel on semble tendre d'une manière générale à l'heure actuelle, est celui d'une collaboration entre l'économie privée et les services publics. Le message n'a pas voulu souligner autre chose.

M. Klaus a fait aussi allusion aux avoirs allemands en Suisse et au secret des banques. Je ne veux pas m'engager dans une discussion sur ces thèmes qui sont sans relation avec le projet en discussion. Je me borne à relever que les déclarations que M. Schmidt a faites, il y a quelque temps, aux Etats-Unis ont été reproduites inexactly par une agence de presse. Les chiffres cités dans les déclarations ne correspondent pas à la réalité. Ils ne signifient rien et on ne peut en déduire qu'il y aurait en Suisse des avoirs allemands pour un montant considérable.

Les mesures nécessaires ont d'ailleurs été prises pour déterminer l'importance de ces avoirs. Une enquête est en cours et j'espère que d'ici à quelques semaines nous en connaissons le résultat.

Avec beaucoup de raison, M. Klaus a fait appel à la collaboration de tous les milieux et de tous les partis dans le domaine de la politique étrangère. Je voudrais, à mon tour, faire appel à sa collaboration en lui demandant de reconnaître les efforts qui sont faits par les autorités pour remplir scrupuleusement les engagements internationaux pris par notre pays.

Créer des légations, c'est déjà quelque chose, mais comme certains orateurs l'ont relevé, ce n'est pas tout. Il y a deux problèmes qui sont importants: D'une part, celui de la composition du personnel de nos légations, d'autre part, celui du choix de nos ministres et de leurs collaborateurs.

Des remarques judicieuses ont été faites quant à la nécessité de créer dans certaines légations des postes spéciaux. Le Conseil fédéral envisage ainsi de nommer des attachés commerciaux (des nominations ont déjà été faites) ainsi que des attachés de presse ou de culture. Le vœu exprimé par M. Lusser sera ainsi exaucé. Nous pensons aussi à la création de postes d'attachés sociaux.

Quant au choix des ministres et de leurs collaborateurs, on a adressé souvent au Département politique, particulièrement ces derniers mois, le reproche d'avoir choisi ses diplomates dans des mi-

lieux trop rétreints. La diplomatie aurait été une sorte de chasse gardée...

Je suis personnellement convaincu que les nominations doivent se faire non pas en considération du nom de la situation de fortune, mais en tenant compte exclusivement du mérite et des capacités des candidats. Ce que l'on doit demander à nos diplomates c'est avant tout l'indépendance du jugement, la fermeté du caractère, l'autorité morale; s'ils possèdent ces qualités ils sauront représenter dignement notre pays.

On a soulevé également la question de savoir s'il ne conviendrait pas dans certains cas de nommer des ministres, qui ne soient pas de la carrière. C'est un problème délicat. En principe, il est normal qu'un ministre soit choisi parmi le personnel du Département politique et cela pour deux raisons. La première est que la diplomatie est un métier, un métier qu'il faut apprendre; il faut l'avoir appris et le connaître pour l'exercer dans une manière convenable. D'autre part, si l'on nommait trop fréquemment des ministres choisis hors de la carrière diplomatique, on découragerait des jeunes gens souvent fort capables d'entrer dans cette carrière, parce qu'ils auraient le sentiment que leur avenir n'y est point assuré.

Néanmoins, la règle n'est pas absolue, et il peut se justifier de nommer comme ministre des personnalités qui ne sont pas des diplomates de carrière. Depuis le début de cette année, le Conseil fédéral a fait deux nominations de ce genre.

Il faut se rendre compte encore, à propos de notre personnel diplomatique que nous avons à peu près autant de chefs de poste que de grands pays, mais que les possibilités de recrutement sont beaucoup moins larges pour un petit pays comme le nôtre que pour un grand pays.

M. Malche a demandé que nos agents diplomatiques ne s'éternisent pas à leur poste. Je partage son point de vue. Un agent diplomatique à l'étranger ne doit pas rester trop longtemps dans le même poste. Il est utile qu'il fasse de temps en temps un stage à Berne, pour reprendre le contact avec le pays. L'observation de M. Malche est juste et l'intention du Département politique était déjà d'examiner la question, qu'il a soulevée.

Je vous remercie encore une fois de ce que vous voulez bien approuver l'initiative prise par le Conseil fédéral de procéder d'une manière assez massive à l'extension de notre service diplomatique. La décision affirmative que vous allez prendre aura, je l'espère, d'heureux effets pour notre pays.

Abstimmung. — *Vote.*

Für Annahme des Beschluss-
entwurfes in globo

Einstimmigkeit

An den Nationalrat.
(Au Conseil national.)

Vormittagssitzung vom 4. Oktober 1945.

Séance du 4 octobre 1945, matin.

Vorsitz — Présidence: Hr. *Altweg.*

4813. Anleihensgläubiger von Körperschaften des öffentlichen Rechts (Dringlichkeitsklausel).

Créanciers d'emprunts émis par des corpo-
rations de droit public (clause d'urgence).

Fortsetzung. — *Suite.*

Beschluss des Nationalrates vom 4. Oktober 1945.

Décision du Conseil national du 4 octobre 1945.

Siehe Seite 155 hiervor. — Voir page 155 ci-devant.

Art. 3.

Antrag der Kommission.

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates.

Proposition de la commission.

Adhérer au projet du Conseil fédéral.

Fricker, Berichterstatter: Art. 89, Abs. 3 der Bundesverfassung schafft für einen dringlichen Beschluss zwei Voraussetzungen: Der Beschluss muss befristet sein, und er muss dringlich sein.

Der vorliegende Bundesbeschluss, den wir in der ersten Sessionswoche behandelt haben, ist auf 5 Jahre befristet. Die eine Bedingung ist also erfüllt. Er ist aber auch dringlich, weil die Stundung für die Gemeinde Montreux-Châtelard mit dem 31. Dezember 1945 abläuft, es aber den Räten nicht möglich sein wird, das neue Gesetz, das zur Behandlung steht, bis Ende dieses Jahres unter Dach zu bringen. Die Dringlichkeit ist deshalb ebenfalls gegeben, und die einstimmige Kommission beantragt Ihnen, den Beschluss als dringlich zu erklären.

Abstimmung. — *Vote.*

Für den Antrag der Kommission	29 Stimmen
Dagegen	1 Stimme

An den Nationalrat.
(Au Conseil national.)

Vormittagssitzung vom 5. Oktober 1945.**Séance du 5 octobre 1945, matin.**Vorsitz — Présidence: Hr. *Altwegg*.**4813. Anleiensgläubiger von
Körperschaften des öffentlichen Rechts.
Créanciers d'emprunts émis par des
corporations de droit public.**

Siehe Seite 173 hiervor. — Voir page 173 ci-devant.

Beschluss des Nationalrates vom 3. Oktober 1945.
Décision du Conseil national, du 3 octobre 1945.Schlussabstimmung. — *Vote final*.
Für Annahme des Beschlussesentwurfes 24 Stimmen
(Einige Enthaltungen)An den Nationalrat.
(Au Conseil national.)**4814. Neue schweizerische Gesandtschaften. Errichtung.
Création de légations.**

Siehe Seite 161 hiervor. — Voir page 161 ci-devant.

Beschluss des Nationalrates vom 4. Oktober 1945.
Décision du Conseil national du 4 octobre 1945.Schlussabstimmung. — *Vote final*.Für Annahme des Beschlussesentwurfes
Einstimmigkeit.An den Nationalrat.
(Au Conseil national.)**4808. Schweizerische Nationalbank.
Erneuerung des Notenprivilegs.
Banque nationale suisse. Renouvellement du
privilege d'émission.**

Siehe Seite 160 hiervor. — Voir page 160 ci-devant.

Beschluss des Nationalrates vom 3. Oktober 1945.
Décision du Conseil national du 3 octobre 1945.Schlussabstimmung. — *Vote final*.
Für Annahme des Gesetzesentwurfes
EinstimmigkeitAn den Nationalrat.
(Au Conseil national.)**Schluss des stenographischen Bulletins der September/Oktober-Session 1945.**
Fin du Bulletin sténographique de la session septembre/octobre 1945.